



Rapport N°02

**OUVERTURE DE CRÉDITS DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRES AVANT
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

CORRECTION DE LA DÉLIBÉRATION N°04-12-01-22

SERVIZIU FINANZE

2022/02/18



Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le 12 janvier 2022 le Conseil Municipal a autorisé une ouverture de crédits anticipée en investissement sur le budget primitif 2022, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT.

La délibération qui précise les montants de référence pour le calcul de cette ouverture de crédits y intègre les restes à réaliser.

Il convient donc de corriger cette délibération en prenant en compte les seuls crédits nouveaux votés en 2021, sans les crédits reportés.

Il sera donc demandé au Conseil Municipal de voter cette ouverture de crédits afin de corriger la délibération du 12 janvier 2022.

Budget Principale	Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2021	Crédits ouverts 2022
	20	Immobilisations incorporelles	842.872,00 €	210.718,00 €
	21	Immobilisations corporelles	3.481.687,00 €	870.421,75 €
	26	Participations et créances rattachées à des participations	22.000,00 €	5.500,00 €